

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2009

Réception par le Prefet : 20/01/2009

Publication :



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-1-4-4

Séance du vendredi 16 janvier 2009

FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES Projets d'actions mis en œuvre par trois collèges

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/5-4^e-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental consacré à l'insertion des jeunes pour l'année 2009,
- VU la délibération n° 2008/5-4^e-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux actions menées dans le cadre de l'insertion des jeunes en grande difficulté, donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue un crédit de 1 459 € pour les projets présentés par trois collèges,
- Autorise les versements des financements correspondants pour ces projets, soit :
 - 800 € au collège Joliot-Curie de Wittenheim,
 - 309 € au collège Gérard de Nerval de Huningue,
 - 350 € au collège Emile Zola de Kingersheim,

- Précise que la dépense correspondante d'un montant de 1 459 € sera prélevée sur le programme H711, chapitre 65, nature 65737, fonction 51.

LE PRESIDENT

Pour le Président,

le 1^{er} Vice-Président Délégué

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a smaller 'W' and 'I'.

Rémy WITH

Adopté